

## Révision de la politique des dons et commandites d'Hydro-Québec



### SOMMAIRE

2	Humeur <b>Les effets de la crise financière</b>	5-9	Comités provinciaux
3	Mot du président et du secrétaire général <b>Et le respect dans tout ça?</b>	10-11	Entre Nous: <b>Alain Grenier</b>
4	ESVI	12	Solidarité syndicale

## Les effets de la crise financière: pas la même pour tous!

### Comme un mauvais rêve

J'avais l'habitude, jadis, d'arrêter de lire les journaux pendant les vacances pour m'aider à faire le vide. J'aurais donc dû, ben dû, continuer ! Pendant mes vacances, je tombe sur une dépêche de l'Agence France Presse, dans l'édition du Devoir du 14 août dernier, qui nous informait du palmarès des PDG les mieux rémunérés en 2008, l'année du début de la pire crise financière depuis 1929 ! Les chiffres sont tellement impressionnants que nous pouvons penser qu'il y a eu une coquille dans le texte. Eh bien non ! C'est vrai !

Le grand gagnant : Stephen Schwarzman, PDG du fonds d'investissement Blackstone. Il a empoché 702 millions de dollars, en 2008 seulement ! L'article nous dit aussi que sept capitaines d'industrie, appartenant au secteur pétrolier, sont présents dans le classement. Sommes-nous surpris ? Je vous épargne le reste du palmarès... trop révoltant.

Au même moment, les gouvernements de tous les pays dépensent des milliards de dollars pour sauver le système économique. Des dizaines de milliers de travailleurs-euses perdent leur emploi. La cause ? Laissons monsieur Claude Béland, ancien président du Mouvement des caisses Desjardins (1987-2000) y répondre, en citant son plaidoyer pour une économie solidaire : « Autant de dommages, de dérangements, d'inquiétudes à cause de fautes éthiques d'envergure de quelques gestionnaires motivés principalement par la hausse de leurs rémunérations directes ou indirectes, et en particulier par toutes ces formes de rémunération supplémentaire basées sur le volume d'affaires ou la hausse des profits de l'entreprise. » 1. Ce n'est quand même pas un gauchiste qui le dit !

### Quelques pistes de réflexion pour bien comprendre

Dans son plaidoyer, l'auteur affirme : «...dans les pays démocratiques, les décideurs politiques suivent les mêmes pistes que les décideurs économiques... Ils promettent la lutte contre la pauvreté, légifèrent sur les taux d'intérêts excessifs sur les prêts, mais non pas sur la rémunération excessive de certains dirigeants d'entreprise en encore moins sur les profits exagérés. » (Pages 17-18). Il y a là un hic, un problème qui doit trouver sa solution, tout comme la pandémie de fraudeurs qui fait plus de victimes que la grippe A (H1N1).

Il ajoute : « En somme deux camps s'opposent et proposent des solutions différentes. D'une part, le néolibéralisme et le capitalisme avec ses cultures nuancées, et d'autre part, le capitalisme modéré et

la social-démocratie. Deux conceptions différentes : une première fondée sur l'éthique du profit et du marché, et une seconde, fondée sur l'éthique du mieux-être commun. » (Page 79). Je crois qu'on peut affirmer que c'est plutôt une absence d'éthique qui gouverne le néolibéralisme actuellement, sinon la définition même de ce mot est en jeu. L'idée, cependant, de l'éthique du mieux-être commun est à retenir et est en lien direct avec les valeurs syndicales que nous défendons de tout temps. C'est également ce que nous nous souhaitons lorsque nous pensons à, nos familles, à nos enfants...

### Concrètement, que pouvons-nous faire ?

Décourageant de penser que nous ne pouvons rien y faire. Mais ce n'est pas le cas. Nous pouvons (nous devons !) prendre action, pour ne pas perdre espoir. Et, comme un élément de solution parmi d'autres, une économie solidaire que Claude Béland nous invite à défendre, est celle-ci : « Déjà, répétons-le, le secteur économique compte de nombreuses entreprises sous contrôle démocratique, soit tout le mouvement de l'économie sociale et des coopératives ou mutuelles. Déjà, la société civile compte sur des organisations de travailleurs-euses sous contrôle démocratique (les syndicats et leur fédération centrale et la plupart des organisations à but non lucratif). » (Page 126).

Ce qu'il tente de nous faire comprendre est simple. Notre organisation syndicale fait partie de la solution pour arriver à une éthique du mieux-être commun.

Alors, est-ce qu'il y en a encore qui pensent que leur syndicat ne sert à rien d'autre qu'à déposer un grief de temps en temps ? Demandons à nos structures syndicales, à notre fédération, de faire pression sur nos gouvernements et d'exiger des mesures pour réguler les marchés et punir adéquatement les fraudeurs.

Allumez, la gang ! Notre syndicat est notre outil démocratique par excellence pour aider à changer le monde ! Eh les jeunes ! Prenez possession de cette formidable organisation et faites-en une qui regarde au loin, plus loin, comme un des chiens de garde de notre société égalitaire, juste et fraternelle. Pas d'autres de mieux placés que vous pour le faire. Qu'on se le dise! ■

1 Claude Béland, Plaidoyer pour une économie solidaire, Montréal, Médiaspaul, 2009, page 109



Pierre Dubois  
Responsable  
comité provincial  
d'information

# Et le respect dans tout ça?

**A**lors que la période estivale tire à sa fin et que nos batteries sont enfin au max, nous nous préparons encore à affronter un employeur qui démontre de moins en moins de respect envers ses employé-e-s. Que ce soit à la vice-présidence clientèle comme à la vice-présidence réseau, nous constatons la détérioration des relations de travail. Sans compter les changements qui surviennent et surviendront dans d'autres sphères d'activités ou divisions d'Hydro-Québec.

Comme nous l'avons déjà souligné auparavant, la question du « monitoring » à la clientèle et au recouvrement – l'écoute et l'enregistrement des conversations téléphoniques avec les clients - ainsi qu'un mode de gestion pour le moins infantilissant dans ces directions n'augurent rien de bon pour nous.

Du côté de réseau, nous avons découvert dans le dernier plan stratégique d'Hydro-Québec, la mention du remplacement du parc de compteurs actuels dans les 5 prochaines années par des compteurs qui pourront être lus à distance en utilisant la technologie AMI (Advanced Metering Infrastructure). Évidemment, ce n'est pas une surprise pour personne, mais il faut que vous sachiez cependant que le vice-président réseau nous avait mentionné le printemps dernier, et par la suite après avoir annulé une rencontre, que dès que des décisions ou développements surviendraient dans ce dossier, il nous rencontrerait avant d'annoncer quoi que ce soit. Bien sûr, on ne demande pas qu'Hydro-Québec retarde la publication de son plan stratégique – le gouvernement s'en charge – mais encore une fois, on est en mesure de constater que la direction n'a pas beaucoup de respect envers ses propres employé-e-s.

Toujours à VP Réseau, le partage des projeteurs entre le 2000 et le 957 a été remis en question par nos collègues techniciens qui ont déposé une requête à la Commission des Relations du Travail. À ce jour, nous avons eu une rencontre de conciliation qui n'a absolument rien donné. Plusieurs journées d'audiences devant un commissaire sont planifiées d'ici le printemps prochain et dans les prochains numéros de notre journal, nous vous informerons de l'avancement des travaux. Nous entendons bien défendre, avec tous les moyens qui nous sont disponibles, l'intégrité de notre certificat d'accréditation et le maintien d'un de nos plus beaux emplois. Emploi que nous représentons depuis le tout début de notre existence comme syndicat, soit en 1966.

Dans tous les cas précédents, les discussions avec les représentants de l'entreprise sont ardues voire impossibles. La conclusion de nos conventions collectives pour cinq ans devait nous permettre de faire avancer nos dossiers majeurs. Aujourd'hui, on constate que ce sera beaucoup plus compliqué qu'on pouvait le penser au départ. Depuis des mois, il semble que les mots « dossiers majeurs » ne correspondent qu'aux demandes de la direction qui vont toutes dans le sens de réduire nos conditions de travail ainsi que nos possibilités d'obtenir un emploi en bafouant l'ancienneté, en réduisant notre clause de formation et en exigeant de plus en plus de soi-disant compétences comportementales. Nos préoccupations, nos besoins n'intéressent tout simplement pas la direction.

Il est donc temps de nous regrouper et démontrer à notre employeur qu'il doit tenir compte de ses employé-e-s, qu'il doit les respecter et les écouter et finalement, qu'il doit négocier de bonne foi. Notre solidarité et notre détermination seront les seuls gages du maintien de ce que nous avons acquis au fil des négociations. Notre avenir en dépend. ■



Claude Arseneault



Guy Poirier

Mot du  
président  
et du  
secrétaire  
général



Président provincial  
Claude Arseneault



Secrétaire général  
Guy Poirier



Comme vous le savez déjà, cela fait plusieurs dizaines d'années que nous recevons des confrères étrangers qui viennent nous visiter dans le cadre des programmes d'échange. Voici un texte que nos amis français ont écrit pour remercier M. Yvon Dubois (vice-président de la région Richelieu pour la section locale 1500) qui était leur accompagnateur ainsi que pour M. Alain Prince le chauffeur de l'autobus. Même sous la pluie, le groupe a réussi à garder le moral comme vous pouvez le constater.



Michel Caouette  
Responsable  
Comité ESVI



Les québécois!!!

*Des québécois nous ne connaissons vraiment qu'Yvon et Alain  
Que dire!*

*Que nous avons eu la chance d'avoir le prince des chauffeurs  
Non plutôt le roi des amuseurs  
Sa gaieté n'a d'égal que sa dextérité.  
Au volant de son car, bariolé d'un indien aux plumes hérissées  
Porteur de pluie de Tadoussac à Percé.  
Amusés à peine embarqués, par son goût de l'humour décalé  
Et toujours rempli d'attentions pour ses cousins  
qui ne l'oublieront jamais.*

*Merci Alain!!!*

*Nous avons eu Yvon le meilleur des compagnons de route  
Non pardon, le président fraîchement nommé!!!  
Non c'est trop peu  
disons plutôt le roi de l'organisation, de l'imprévu  
Soyons justes, Yvon était encore plus dépité que ses français  
Face à la pluie de Percé.  
Yvon était en peine pour ses cousins français  
partis aux baleines  
Sous une pluie qui nous a plus que mouillé.  
Merci Yvon d'avoir fait que nous nous sentions  
toujours bien partout  
Grâce à toutes tes attentions  
Jamais grognon malgré nos lamentations  
Quand la pluie arrivait à l'horizon.  
Merci Yvon pour tout ça  
Nous ne l'oublierons pas.*

*À vous 2 comme on dit chez nous  
Vous faites la paire!!  
Merci d'avoir fait que nos vacances soient si intenses.  
Sans vous et votre complicité  
Nous ne nous serions jamais autant amusé.  
Nous avons souri de temps en temps  
Et ri énormément!!!  
Des voyages comme ça  
Ça n'arrive pas souvent*

*Un grand merci les québécois.*

Dans la brochure "Destinations Voyage de Rêve 2009" en collaboration avec la Caisse d'économie Hydro, nous avons organisé un tirage pour 5 prix de 500.00\$ pour celles et ceux qui donnaient leur adresse courriel à la caisse, voici donc les heureux gagnant-e-s:

- M. Guy Blanchette, retraité**
- M. Denis Poisson**
- M. Benoit Guernon-Therrien**
- Mme Line Dionne**
- M. André Sylvain**

Félicitations aux gagnant-e-s et merci à la Caisse d'économie Hydro pour leur appui.

Soulignons également notre participation à l'échange avec nos confrères italiens ainsi que le séjour au festival de la Mostra de Venise pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ces derniers sont invités à participer à plusieurs activités dont la principale étant de voir bien sûr des films, mais aussi de participer à un jury qui remet un prix à un réalisateur. Ce prix est reconnu par la biennale qui organise le festival et est remis au lauréat.

Cette année, nos confrères italiens ont demandé aux participant-e-s intéressé-e-s de soumettre un projet de court métrage d'une durée de 10 à 15 minutes.

Le projet qui a été retenu est celui d'une des participantes québécoises qui se nomme Geneviève Rousseau et qui est la fille de Mme Suzanne Gagné, Représentante service à la clientèle au bureau de St-Hyacinthe à la région Richelieu.

Félicitations Geneviève. Nous aimerions bien la rencontrer à son retour pour savoir comment elle a vécu son séjour à Venise et pour pouvoir vous en faire part.

Rappelons qu'à chaque année, huit (8) jeunes sont invités à participer à ce festival, or cette année seulement trois (3) personnes se sont inscrites. Disons que pour les jeunes passionnés du cinéma et du monde des communications c'est un endroit unique.

Ce séjour est offert bien entendu aux jeunes âgées entre 18 et 25 ans qui travaillent à Hydro-Québec, mais également aux enfants, aux proches et aux ami-e-s des employé-e-s d'Hydro-Québec.

**Dans les prochains mois, nous vous ferons part de commentaires des voyageurs qui ont eu le plaisir de participer aux différents circuits d'échange cet été. ■**

# Équipements individuels de protection

Nous poursuivons ce mois-ci la série d'articles sur les équipements individuels de protection. Enchaînons maintenant avec les équipements de protection auditive.

Dans ce domaine, rappelons d'entrée de jeu qu'il est de la responsabilité de l'employeur de se conformer aux normes établies. Hydro-Québec doit donc s'assurer de mettre en œuvre les mesures suivantes :

Réduire le bruit à la source.  
Isoler tout poste de travail exposé au bruit.  
Insonoriser les locaux de travail.

Pour vous venir en aide, un guide approuvé par le Comité Provincial Santé-Sécurité (CPSS) est disponible.

Dans ce guide vous retrouverez des détails concernant les points importants :

- Les différents critères à considérer au moment de choisir des protecteurs auditifs.  
L'atténuation réelle des protecteurs auditifs en milieu de travail.  
Comment choisir les protecteurs convenables.

Vous retrouverez ce guide complet en effectuant une recherche via internet  
= Guide santé auditive

Ou bien directement à cette adresse intranet :  
<http://reseau-dist.hydro.qc.ca>

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre structure syndicale en Santé et Sécurité. ■



Richard Drouin  
Responsable  
Comité santé sécurité  
volet prévention

## Logiciel PLS CADD

L'année dernière la direction Ingénierie de transport a débuté trois projets pour lesquels le logiciel PLS CADD a été utilisé à des fins de conception. Évidemment, la direction n'a pas émis un avis de changement technique technologique (CTT) prétextant le cadre du projet pilote. Notre action posée à la suite, soit le dépôt d'un grief provincial a résulté à la réception d'un avis de CTT en bonne et due forme.

Ce fameux outil de conception, crée un modèle numérique terrain (MNT) à partir de données d'un fichier ASC II fourni par Géomatique (pour l'instant) et d'une partie en plan ou encore d'une ortho photo. De ce modèle numérique terrain, il génère un profil, vient calculer la position des structures, les ajoute sur la partie plan et fait le découpage automatiquement en format « AO », prêt pour l'insertion dans LOGESDES.

La génération des profils à partir de données d'arpentage est une tâche qui revient aux préposés contrôle. Générer un profil à partir d'un modèle numérique terrain fait entièrement partie de la description de tâche de ces derniers.

Au moment présent, Ingénierie dans le cadre du projet pilote demande aux préposés contrôle de leur fournir uniquement un fichier de points et lorsqu'ils auront fait généré le profil (par des ingénieurs), les préposés en feront la validation. Par la suite, les

ingénieurs procéderont au découpage, mettront le tout dans LOGESDES ou le feront faire par un des (très rares) dessinateurs. En ce qui concerne la conception, donc la répartition des structures, cela a toujours été le technicien en génie civil, en collaboration avec l'ingénieur, qui le faisait à partir des plans fournis par les préposés contrôle.

Ainsi, à ce que l'on peut comprendre aujourd'hui, c'est qu'un seul ingénieur a la possibilité de faire un profil terrain (tâche du préposé contrôle), la conception de la ligne (en partie la tâche du technicien en génie civil), dessiner les structures et en faire le découpage en feuillets « AO » (tâche du dessinateur-projeteur).

Nous avons invité Lionel Barbara (préposé contrôle) et Hélène Charest (dessinatrice-projeteuse) à se joindre au responsable du comité changement technique technologique pour en discuter lors d'une rencontre avec l'employeur. Or, la direction nous a alors confirmé que les répercussions seront à revoir en détail après la finalisation du projet pilote en cours. Cependant, elle n'a pas écarté la possibilité de diminution de certaines tâches qui seraient probablement compensées par l'ajout de certaines autres en parallèle.

Une autre rencontre à ce sujet est prévue pour cet automne. ■

## CTT



Guy Bordeleau  
Responsable  
comité CTT

## Programme de rachats, régime de retraite et régime d'assurances vie collective



Michel Lavoie  
Responsable  
Comité avantages  
sociaux

Nous constatons depuis le début de l'année une hausse d'environ 35 % pour les demandes de prestation et de prolongation pour l'assurance La Capitale. En effet, en date du 3 juin 2009, nous avons reçu un total de 85 demandes dont une trentaine depuis le 2 avril seulement. Au moment d'écrire ces lignes, la plupart de ces dossiers ont été traités. Notons également que depuis le 16 mars, nous avons traité plus de trente demandes relatives au changement de statut d'employé-e-s transitant de temporaire à permanent.

Par contre, nous avons remarqué une baisse considérable des demandes d'information par téléphone ou par courriel. Nous concluons donc que de plus en plus, vous êtes en mesure d'obtenir de bonnes informations auprès des délégué-e-s de vos structures régionales.

Autre constatation, cette fois-ci au niveau du programme de rachat. Nous pouvons dire pour l'instant que ce programme ne semble pas avoir exactement le succès escompté!

Effectivement, pour un nombre potentiel d'environ 4000 personnes éligibles et ayant accès au site internet (calculatrice) seulement 493 d'entre-elles avaient acheminé des demandes de proposition en date du 6 juillet dernier. 77% de ces demandes ont toutefois été traitées, malgré tout. Certainement, ce nouveau volet du programme de rachat a provoqué beaucoup d'appels au centre de la CARA (environ 3300 appels) mais au lancement de la campagne plusieurs signalaient une panne du site internet ou bien demandaient des informations sans liens directs au programme. À en juger par vos commentaires que nous avons reçus par courriel, le coût du rachat serait cette fois le principal handicap du programme, c'est ce qui nuirait principalement à sa popularité auprès des membres éligibles.

### Nouvelle du régime de retraite

Le rapport financier de mai 2009 démontre que la caisse a fait un gain positif de \$383 millions pour un total de 10 858 587 milliards par rapport au 31 décembre 2008 (10 475 124 milliards). (Source : rapport financier mai 2009, non vérifié)

L'envoi des rapports individuels a été fait à la fin juin, début juillet 2009.

Les demandes de départ à la retraite sont en hausse de 25% en 2009 versus la même période en 2008.

Exceptionnellement cette année la date de réunion annuelle aura lieu le mercredi 28 octobre 2009 à 18h00 au grand salon du Hilton du Complexe Desjardins (un avis de convocation et une lettre explicative ont été envoyés en juin 2009 ainsi qu'un rappel vers la fin de l'été).

Comme à tous les 3 ans, il y aura l'élection le 14 octobre prochain des postes votants des trois représentants des membres syndiqués et d'un poste représentant les employé-e-s non syndiqué-e-s et d'un représentant des anciens participants (encore une fois, un avis comportant toutes les modalités d'élection a été posté cet été)



Le règlement intérieur a été amendé afin de respecter la loi RCR art # 166 et d'harmoniser les articles 1 à 4 du règlement 734 du régime de retraite. Également les trois premiers paragraphes et ainsi que les articles # 5 et 8 de l'annexe E1 pour simplifier la gestion de l'assemblée annuelle du 28 octobre prochain.

Vers un record de départ? Cette année, si la tendance se maintient quant au nombre de demandes de départ à la retraite, 739 reçues en date du 31 mai 2009. L'an dernier, c'était environ 780 départs, donc hausse de 26% pour cette année.

Revenons sur le sujet de la retraite progressive car vous êtes toujours nombreux à nous écrire ou nous téléphoner ou à nous parler de ce sujet lors de diverses rencontres. Rappelons qu'il n'y a pas de précisions de disponibles pour le moment concernant les conditions et admissibilités dans l'intégration de la loi 68 à notre régime de retraite.

Pour celles et ceux qui le désireraient, il existe la retraite progressive (montant annuel article # 5.6) et en voici un résumé: La ou le participant dont le salaire est réduit suite à la diminution de son horaire en application d'une entente conclue avec son



employeur et dont l'âge est de 10 ans ou moins à l'âge normal de la retraite ou qui atteint ou dépasse cet âge a droit, sur demande au paiement, d'une prestation en un seul versement à chaque année couverte par l'entente dont le montant est limité conformément aux législations applicables.

Il existe également la retraite progressive (rente partielle article # 5.7)

En résumé, la ou le participant actif qui conclut une entente avec l'employeur à cet effet a droit sur demande au paiement d'une prestation de retraite progressive établie conformément à cet article, s'il respecte les conditions imposées par la loi sur les régimes complémentaire de retraite et par la loi de l'impôt sur le revenu. Les modalités de la prestation de retraite progressive sont établies dans l'entente de retraite progressive. Advenant un conflit entre le présent règlement et les modalités prévues dans l'entente de retraite progressive les modalités de cette entente auront préséance. La ou le participant qui se prévaut de la retraite progressive conformément aux dispositions de cet article ne peut la remplacer par les options de rente prévues à l'article # 14. Également, la rente partielle reçue en vertu de l'article n'est pas soumise aux dispositions de l'article # 13. Les versements des prestations de retraite progressive doivent cesser au plus tard lorsque la ou le participant atteint l'âge de 65 ans. La ou le participant qui se prévaut de la rente progressive doit conformément aux dispositions de l'article se prévaloir de la

prestation de retraite progressive – montant annuel prévu à l'article # 5.6.

Veillez noter que vous avez donc le choix entre l'une ou l'autre mais pas les deux simultanément. Si vous avez 60 ans et plus et avez droit à la rente partielle de la Régie des rentes du Québec, renseignez-vous du montant qui peut être versé et des conditions relatives au choix de rentes décrites ci haut.

### Régimes d'assurance vie collective de base (AVCB) et d'assurance vie collective complémentaire (AVCC).

Une rencontre, attendue, a eu lieu avec Hydro-Québec le mardi, 16 juin. Celle-ci comportait deux volets importants dont une présentation générale des régimes de contrats d'assurances ainsi qu'un bilan détaillé. Nous avons donc eu l'occasion de constater que la santé financière de ces régimes est bonne. Pour le moment, nous savons qu'une réserve est suffisante pour faire face à certains imprévus qui pourraient survenir au cours de la prochaine année. Un fait important est toutefois à retenir, il y aura une augmentation de la prime de l'assurance vie de base (AVCB) de l'ordre de 1% pour l'an prochain. Cependant, notons également qu'il n'y aura aucune augmentation de prime pour l'assurance vie complémentaire (AVCC).

Dans ce cas-ci, les taux prévus de 2008-2009 demeurent les mêmes. ■

## Et si j'avais le courage...

Et si j'avais le courage de mes convictions?  
Et si j'avais le courage de mes actions?  
Et si j'avais le courage de prendre soin de moi?  
Et si j'avais le courage de cesser de consommer?  
Et si j'avais le courage d'arrêter de jouer...?

Cela représente une partie du questionnement sur notre vie que l'on peut faire au quotidien.

Mais concrètement, comment peut-on faire pour se prendre en mains et améliorer notre présent et notre futur? Où aller pour trouver des solutions? À qui s'adresser?

Il existe en fait plusieurs moyens à notre disposition afin de régler certaines difficultés. Un de ces moyens est de faire appel au réseau syndical des délégué-e-s sociaux. Le réseau des délégué-e-s sociaux est constitué de femmes et d'hommes qui ont décidé de contribuer à faire de leur syndicat un organisme différent. Soit un réseau d'entraide syndical qui offre écoute et références.

Un autre moyen est de faire appel au PAE (Programme d'Aide aux Employé-e-s) de l'employeur qui permet de consulter différents types de professionnels selon les besoins.

Et si j'avais le courage d'utiliser l'aide disponible? De faire les pas nécessaires qui m'amèneraient sur une plus belle route? Je le mérite bien!

La santé psychologique ou financière mérite l'investissement que nous lui consacrons. Et faire appel à notre réseau syndical ou au PAE d'Hydro-Québec pour recevoir les services requis peut s'avérer être un excellent placement!

Appellez-nous, nous serons là pour vous aider. ■

**Comité Délégué-e-s sociaux:**  
**1-800-361-6586 poste 350**



François Labossière  
Responsable  
Comité délégué-e-s  
sociaux

# Êtes-vous victime de harcèlement psychologique au travail?

Est-ce que votre gestionnaire fait preuve de dénigrement envers vous? Est-ce qu'un ou des collègues alimentent des rumeurs à votre sujet? Se moque-t-on de vous régulièrement en raison de votre origine ethnique ou même simplement de vos goûts? Êtes-vous devenu en quelques sorte un(e) souffredouleur ou une tête de Turc dans votre environnement de travail? Si vous vivez des situations problématiques de ce genre, vous êtes possiblement victime d'harcèlement psychologique et il y a des moyens disponibles pour vous protéger.

Pour débiter, il faut savoir qu'il y a une loi au Québec qui existe depuis le 1er Juin 2004 pour contrer ce fléau et cette loi est claire, nette et précise pour ce qui est de la description de ces comportements: le harcèlement psychologique au travail est une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles ou des gestes répétés. Ceux-ci sont non désirés, portent atteintes à la dignité ou à l'intégrité et ont pour conséquence de rendre le milieu de travail néfaste pour la personne qui en est victime.

Cependant, il est bon de savoir qu'une seule conduite grave peut être considérée comme du harcèlement psychologique si elle nuit sérieusement à l'individu, c'est-à-dire qu'elle a un effet nocif continu sur la personne et qu'elle porte atteinte à sa santé. Le harcèlement sexuel et les agressions physiques peuvent entrer dans cette catégorie.

Cela dit, le harcèlement psychologique au travail peut se produire autant entre deux collègues qu'entre un gestionnaire et un(e) employé(e). Mais bien qu'une personne en position d'autorité pourrait pratiquer du harcèlement envers un ou des employé-e-s, remarquez que l'inverse est aussi possible. Néanmoins, selon cette loi, l'employeur a l'obligation de faire cesser les situations d'harcèlement psychologique dans son milieu de travail dès qu'il en prend connaissance.

## Mauvais climat de travail, comment s'en sortir?

Pour le salarié-e-s qui sont victimes d'harcèlement psychologique, deux recours sont possibles. Ceux-ci diffèrent selon le cas ou les victimes sont des salarié-e-s syndiqué-e-s ou non syndiqué-e-s, cadres ou cadres supérieurs.

Dans notre cas, victimes salarié-e-s syndiqué-e-s, nous devons faire des griefs. Cette procédure est comprise dans notre convention collective. Dans ce processus, s'il n'y a pas d'ententes possibles, c'est un arbitre nommé par les parties qui a la responsabilité de trancher. Dans l'éventualité où l'arbitre arrive à la conclusion dans un dossier qu'il y a eu harcèlement psychologique, l'employeur doit alors prouver qu'il a pris les moyens raisonnables pour prévenir la situation d'harcèlement et l'empêcher. L'arbitre a le pouvoir d'ordonner à l'entreprise de payer pour les dommages aux salarié-e-s lorsqu'elle a omis de respecter ses obligations en vertu de la loi et peut également ordonner à Hydro-Québec de prendre les moyens raisonnables pour faire cesser le harcèlement.

## Du support pour les victimes

Dans les circonstances d'harcèlement psychologique au travail, il faut éviter de rester seul(e), de s'isoler. Il est important d'en parler avec des gens de confiance et d'aller chercher du soutien psychologique. Les personnes subissant des dommages doivent retenir absolument qu'il est très important de se défendre en déclarant rapidement les gestes inappropriés, les actes d'intimidation ou autres paroles et comportements déplacés. Les témoins devraient aussi dénoncer sans hésitations ce genre de comportement.

Comme vous le savez, dans de tels cas le Syndicat est là pour vous aider et vous représenter. Contactez un représentant syndical régional ou un membre du Comité Harcèlement psychologique sans hésiter. ■

Dans le dernier journal « spécial congrès » il s'est glissé une erreur d'impression au bas de la page 13. Nous tenons à republier ici le dernier paragraphe de l'extrait de l'allocution du président de la FTQ, Michel Arsenault, dans son intégralité: "(...) Il faut que je vous parle un peu du Fonds de solidarité. (...) On a investi 1,5 milliards \$ dans les deux dernières années dans l'économie du Québec. Nous sommes l'institution financière à capital de risque qui a investi le plus dans le maintien et la création d'emplois. Plus qu'Investissement Québec, plus que la Caisse de dépôt dans son ensemble, plus que la SGF. On peut tout le monde être fier de ça.(...)"

Également, dans les Résolutions à la page 9: vous ne devriez pas retrouver le premier paragraphe de la résolution S-4.

Suite à notre XV<sup>e</sup> Congrès au Saguenay au mois de juin dernier qui avait comme thème « Mettons-y du jeune! » nous avons profité de la période estivale et des vacances pour poursuivre la réflexion quant à la réalité particulière des jeunes qui débutent dans le marché du travail. Depuis quelques mois, la CSST diffuse sa nouvelle campagne publicitaire à la télévision où l'on y suggère des images d'un jeune travailleur qui se blesse sérieusement en tranchant de la viande. Le message véhiculé se résume à dire que les jeunes travailleurs-euses occupent souvent des emplois comportant beaucoup des risques en matière de santé et de sécurité et manquent malheureusement souvent de formation à ce niveau. Il est malheureux de constater qu'encore aujourd'hui les jeunes sont victimes de beaucoup trop d'accidents et de blessures dans leur milieu de travail.

**Le bilan à ce niveau se résume ainsi pour les jeunes québécois:**

**20 000 blessures par année;**

**55 accidents par jour;**

**2 amputations pas semaine;**

**1 décès par mois.**

Et il s'agit seulement des lésions professionnelles déclarées à la CSST...

## La sécurité au travail ça s'enseigne et ça s'apprend...

Un bilan de la sorte n'est pas admissible et ne le sera jamais car il demeure impensable que des jeunes doivent payer de leur inestimable santé à cause des lacunes de planification et d'organisation. Avant de confier les premières tâches aux nouveaux employés, certains employeurs devraient réviser leurs plans ou modèles d'accueil et de sensibilisation. Pour la plupart, il serait temps de revoir le volet d'intégration des nouveaux travailleurs-euses ainsi que les pratiques en ce qui a trait à la formation, à l'accompagnement et à la supervision en début de vie professionnelle.

## ...ça se conserve et ça se défend

Pour nous qui « gagnons nos vies », qui travaillons pour obtenir un salaire, qui échangeons en fait nos services contre une rémunération de la part de l'employeur, nous devons reconnaître l'importance du mouvement syndical qui fait tout en son possible pour nous protéger. Nos conditions de travail actuelles, bien qu'encore imparfaites, doivent constamment être défendues pour éviter de voir les plus jeunes d'entre-nous devenir des victimes du monde du travail, que ce soit en matière de santé et de sécurité ou à d'autres niveaux. Avec conviction et militantisme, veillons à maintenir nos droits et faisons en sorte d'avancer vers d'autres gains. Il est essentiel de continuer à se débattre pour défendre les conditions des plus âgés-e-s qui préparent leurs sorties vers des retraites bien méritées et particulièrement pour les jeunes qui débutent leur carrière. Nous méritons tous de profiter pleinement du temps, qui nous file souvent entre les doigts, dans les meilleures conditions et dispositions possibles. ■



Marc Marcoux  
Responsable Comité  
réparation des accidents  
du travail

## Le journal se renouvelle et s'adapte!

C'est le début d'une ère nouvelle et dès le mois prochain cela se reflétera dans le journal Le 2000. Avec la parution d'une nouvelle section, nos plus jeunes membres de la section locale en profiteront pour prendre la parole et se faire entendre. En plus de refléter leurs opinions sur divers sujets et dossiers, ces pages contiendront aussi de l'information sur le syndicalisme, les lois du travail et nos conditions de travail. Le temps est maintenant venu d'apporter du sang neuf au mouvement syndical et l'énergie des jeunes aidera beaucoup à nous faire avancer. ■

**Mettons-y  
du jeune!**



# Un gros canot rabaska syndical pour une belle gang de syndiqué-e-s!

Ce mois-ci, nous vous présentons ce qui apparaît maintenant comme une tradition en Mauricie : la présence en course catégorie rabaska d'un canot aux couleurs syndicales, celle de la FTQ. L'idée d'un canot « syndical » (faisant contrepoids aux canots traditionnellement commandités par les compagnies) a germé dans la tête d'Yves Beaulieu (Métallos) et Alain Grenier (président Mauricie chez nous au 2000) en 2002. Avant d'aller trop loin, plaçons d'abord le décor.

## La Classique Internationale de canots

C'est depuis 76 ans maintenant que la Classique est présentée. Pour les amateurs de canots, il y a des

figures légendaires qui ont marqué l'événement tels Serge Corbin, Irwin Peterson et Claude Corbin. Ce sont les inspirations des coureurs que sont Yves et Alain.

Or, en parallèle de cet événement se tient également d'autres courses dont celle qui nous intéresse aujourd'hui : le canot rabaska. Par l'entremise de l'Association des Coureurs en Rabaska Amateurs (ACRA), des courses sont organisées tout au cours de l'été pour ultimement terminer la saison avec la descente de la rivière St-Maurice, épreuve se déroulant sur trois jours, à la fin de semaine de la Fête du travail.



Alain Grenier  
Président  
région Mauricie

## Qu'est-ce qu'un canot rabaska?



D'origine algonquienne, le mot rabaska définit le grand canot (d'écorce à l'époque) que les amérindiens et explorateurs français utilisait pour ramener de grandes charges de fourrure de l'intérieur du pays vers les villes (source Wikipédia). Aujourd'hui, le canot rabaska est construit en fibre de verre où se retrouvent 11 coureurs, soit 10 rameurs et un barreur.

## Toute une organisation

Pour arriver à participer à cette épreuve de fin de saison, il faut s'y investir sans trop compter son temps. Écoutons Alain Grenier, l'organisateur en chef de cette année: « C'est un engagement important pour les 17 personnes qui forment le groupe. Les entraînements débutent dès le mois de mai, à la fréquence de trois à cinq fois par semaine. Il y a des courses d'entraînement de 2 heures à tous les mercredis, beau temps mauvais temps! En plus, il faut s'inscrire à au moins trois des cinq épreuves de l'ACRA pour avoir le droit de s'inscrire à la descente du St-Maurice. »

Évidemment, d'avoir tout son monde tout le temps est mission impossible. Il faut une organisation efficace pour s'assurer de la participation du plus grand nombre à chaque fois. Au début de l'année, c'est la

pratique de la technique de la rame qui doit être synchronisée avec l'ensemble du groupe. Pensez-y! Synchroniser son coup de rame quand on rame à 65 coups/minute, plus d'un coup à la seconde! Et on ne parle pas des sprints en course qu'il faut faire quelquefois : on parle alors d'une moyenne de 72 coups/minute!

« C'est la raison d'un entraînement soutenu, même pour des canoteurs amateurs comme nous. Nous avons des entraînements qui varient de 1h30 à près de cinq heures. Il le faut puisque la descente de la St-Maurice est très exigeante. Trois jours sur 180 km, c'est toute une expérience ».

## Les objectifs de l'équipe

Les courses et l'entraînement sont abordés avec des valeurs communes. C'est la motivation de départ des

deux organisateurs. Alain raconte « Faire du canot rabaska, c'est intégrer un groupe et devoir compter sur chacun des membres pour avancer. Notre philosophie est de mettre en avant le travail d'équipe et la solidarité essentielle entre les membres qui proviennent du monde syndical ou en sont proches. Par notre présence à la course, nous voulons promouvoir nos valeurs syndicales. Nous avons cette année deux jeunes de quinze ans (leur deuxième participation!) avec nous. C'est notre relève! Notre performance en course est importante, (nous avons quand même une fierté!), mais elle ne se fera pas aux dépens de nos valeurs. Par exemple, nous refuserions d'intégrer un meilleur rameur au détriment d'un membre actuel. »

### L'épreuve-phare

Tout l'entraînement de l'été pour cette épreuve. Trois jours de course!

Première journée : de La Tuque à St-Roch-de-Mékinac, environ 95 km et 6h30 de course.

Deuxième journée : de St-Roch-de-Mékinac à

Shawinigan, environ 56km et 5h30 de course.

Troisième journée : de Shawinigan à Trois-Rivières, environ 42 km et 3h30 de course.

À travers ces journées, il faut compter trois portages et deux descentes de rapides. Alain précise: « Ces trois journées demandent une organisation tout à fait spéciale. Chaque équipe a besoin d'au moins quatre ravitailleurs en cours de course. C'est à des endroits précis que nous nous donnons rendez-vous pour renouveler les bouteilles d'eau et l'alimentation nécessaire pour tenir le coup. C'est aussi le moment d'amener des forces fraîches dans le canot! Vous comprenez maintenant pourquoi nous sommes 17 membres quand il y en a seulement 11 dans le rabaska! Je vous le dis, c'est toute une aventure et elle nous amène à nous dépasser. C'est une grande satisfaction de seulement terminer l'épreuve».

Bonne chance la gang!

Au moment où vous lirez ces lignes, la course sera terminée : vous être curieux du résultat? Allez au: [www.acra2000.ca](http://www.acra2000.ca)



Sur la photo, de gauche à droite :

Stéphane Toupin, beau-fils d'Alain; Clément Masse, Président syndicat d'Aluminerie Bécancour (ABI) Métallos; Marc Labarre, syndiqué ABI-Métallos; Marie-Andrée Boivin, Nathan Grenier-Gauvin 15 ans (!) et fils d'Alain; Isabelle Beaulieu-Grenier, fille d'Alain; Émile dans les bras de sa maman, la relève! et petit-fils d'Alain!; Bobby Léger 15 ans (!); Mario Pélerin, Président syndicat, s.l. 4115 SCFP; Normand Turcotte, syndiqué ABI-Métallos et ravitailleur; Murielle Masse, conseillère SCFP; Jocelyne Gauvin, ravitailleuse et conjointe d'Alain; Marie-Hélène Toupin, étudiante au doctorat (Math); Amélie Dubuc, travaille étroitement en région avec à la FTQ; Lucas Kane, étudiant; Alain Grenier, président région Mauricie s.l.2000 SCFP; Steven Gautreau étudiant. Absents de la photo : René Marineau, syndiqué, s.l. 2000 SCFP; Sébastien Marcoux, syndiqué, s.l.1500 SCFP; Caroline Descôteaux, étudiante au doctorat; Yves Beaulieu, syndiqué ABI-Métallos, et barreur de l'équipe.

### Références

FTQ, SCFP-Québec, Conseil régional FTQ Mauricie/Centre du Québec, les sections locales 1500, 2000, 2661, 3423, 4115 et 4250 du SCFP, Syndicats des conseillers syndicaux du SCFP, Local 77Q du SCEP, Métallos, section locale 9700 Métallos, section locale 298 SQEES, TCA-Québec, Actuaire Bergeron et Associés.





Louise Daoust  
déléguée région  
Siège Social



Ralph Côté  
président  
région Saguenay

## Congrès du 2000 en juin dernier : l'émotion toujours présente

Si vous avez lu le dernier journal Le 2000 Spécial Congrès, vous êtes informés du combat que Ralph Côté mène contre le cancer. Or, le témoignage rempli de courage de Ralph en début du congrès a suscité de la part des congressistes plusieurs réactions d'appui. Une collecte a été effectuée sur place et a inspiré à notre consœur de la Région Siège Social, madame Louise Daoust, le texte suivant (qui a été publié dans le bulletin quotidien au congrès) :

### LE GÉANT

Louise Daoust, déléguée de la région Siège social avait confié à ses collègues, sur la route qui menait au congrès, qu'elle aimerait bien découvrir ce qu'il y avait de géant au Saguenay. Que pouvait-on trouver de si grand qui peut dépasser toutes les normes de dimension... le fjord? Le fameux vendeur de motorisés de St-Ambroise? Les grands espaces?

Maintenant, elle le sait. Elle l'a trouvé assez facilement en arrivant. Il y a bel et bien un géant au Saguenay et il s'appelle RALPH CÔTÉ.

BON COURAGE RALPH !

### À vous tous mes consœurs et confrères

Le 9 juin dernier lors de l'ouverture du XV congrès de notre section locale, qui se tenait dans ma Région à Saguenay, vous m'avez réservé un accueil que je n'oublierai jamais.

### R É A C T I O N

L'émotion et la fierté ressenties lors de ces quelques minutes en votre compagnie, m'ont confirmé que le monde syndical représente sans aucun doute ma seconde famille. De plus, l'extraordinaire solidarité dont vous avez fait preuve en amassant plus de quatre mille dollars pour la société canadienne du cancer est un geste d'une extrême générosité qui me touche au plus haut point et qui confirme encore une fois l'extraordinaire rapport de force qui se dégage de notre milieu syndical au syndicat canadien de la fonction publique. Merci infiniment aux sections locales 1500 et 4250 ainsi qu'au SCFP pour vous avoir secondés dans cette démarche et un merci

spécial à notre confrère Antoine Langford des Iles de la Madeleine pour en avoir été l'instigateur. Je vous remercie au nom de tous ceux qui sont affligés par cette maladie et je te fais la promesse Antoine, si la vie me le permet, de me rendre en personne avec ma conjointe aux Iles-de-la-Madeleine pour te remercier personnellement.

Aussi, je tiens à remercier notre président provincial Claude Arseneault ainsi que notre secrétaire général Guy Poirier pour m'avoir permis de m'adresser à tous les délégués(e) de la province. Ce fut pour moi un immense privilège d'être le premier à m'adresser aux congressistes, merci pour votre professionnalisme, et bonne chance Claude dans tous tes projets futurs.

En terminant, je désire m'adresser à madame Louise Daoust de la Région Siège social pour lui dire à quel point j'ai été ému par le court texte dans lequel elle me compare à un géant du Saguenay. Sachez madame Daoust, que je ne suis pas seul et qu'une visite dans tous les hôpitaux du Québec vous permettrait de constater que chaque région a ses géants qui se battent à tous les jours contre cette maladie. Ils font preuve eux aussi d'un courage sans limites. Merci pour cette merveilleuse attention que je conserverai précieusement, et laissez-moi vous dire que de prendre la peine de me rendre cet hommage me prouve, hors de tout doute, que vous-même madame, vous avez un cœur de géant.

Encore une fois merci à vous tous mes amis(e) pour votre support constant et sachez que même si mon combat contre cette maladie est plus difficile que prévu, jamais je ne baisserai les bras en me répétant qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Recevez en mon nom personnel et aux noms de ma conjointe Nathalie, de mes enfants Alexandre, Mélissa et Jennifer nos salutations les plus sincères, et comme il est écrit dans l'une des chansons de notre diva québécoise Céline Dion, « je ne vous oublie pas, non jamais... » ■

Ralph Côté  
Vice-président section locale 2000, région Saguenay

LE 2000

Volume 35, no 19 - septembre 2009

JOURNAL  
PROVINCIAL

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : Claude Arseneault  
Secrétaire général : Guy Poirier  
Comité de l'information : Pierre Dubois et François Bégin  
Montage et traitement de texte : Marie-Ève Girard

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au :  
Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000  
SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est,  
2<sup>e</sup> étage, Montréal QC H2P 1L2

Téléphone : (514) 381-2000  
Courriel : bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Infographie et impression : Atelier Québécois Offset inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec  
Numéro de convention : 40005710



Ce journal est imprimé sur du papier ChorusArt gloss texte 160M - FSC Certifié. Il contient 50% de fibres recyclées, 25% de fibres recyclées après consommation, il est sans chlore élémentaire et sans acide.